

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 FEVRIER 2016 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Agnès LAURENT, Jean-Baptiste CAU, Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET, Véronique RÉVEILLON qui donne procuration à Simone DELIOT et Bernard JOLYOT qui donne procuration à J-Louis FUMEY,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2015

1. Présentation et vote des comptes administratifs communal, lotissement et assainissement 2015
2. Approbation du compte de gestion 2015 de la Perception de St Vit
3. Affectations des résultats
4. Débat d'orientations budgétaires
5. Travaux du bar restaurant : présentation du projet de terrasse avec devis et choix de l'entreprise
6. Nouvelle présentation et débat sur le PADD - projet d'aménagement et développement durable
7. Renouvellement des baux
8. Soutien financier au festival du Chat Pitre de la bibliothèque municipale
9. SYDED : transfert des certificats d'économies d'énergie
10. Droit de préemption urbain
11. Questions diverses.

1- Présentation et vote des comptes administratifs du budget lotissement, assainissement et communal 2015

• COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	15 085.41	Déficit antérieur reporté	323 808.61
RECETTES	444 669.84	DEPENSES	199 024.62
TOTAL Recettes	459 755.25	TOTAL Dépenses	522 833.23
DEPENSES	370 259.96	RECETTES	696 337.97
EXCEDENT 2015	89 495.29	EXCEDENT 2015	173 504.74

VOTE 12 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

• COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	538 494.75	Déficit antérieur	377 790.38
RECETTES	513 558.52	DEPENSES	303 172.06
TOTAL Recettes	1 052 053.27	TOTAL Dépenses	680 962.44
DEPENSES	553 558.525	RECETTES	210 386.46
EXCEDENT 2015	498 494.75	DEFICIT 2015	470 575.98

VOTE 12 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	18 755.27	Excédent antérieur reporté	13 234.61
RECETTES	28 234.87	RECETTES	11 362.03
TOTAL Recettes	46 990.14	TOTAL Recettes	24 596.64
DEPENSES	30 863.34	DEPENSES	554.00
EXCEDENT 2015	16 126.80	EXCEDENT 2015	24 042.64

VOTE 12 VOIX POUR À L'UNANIMITÉ (M. le Maire ne votant pas)

2- Approbation des comptes de gestion 2015 de la Perception de St Vit

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2015 de la Perception de St Vit qui sont en concordance avec les comptes administratifs 2015

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

3- Affectation des résultats

Budget communal :

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT INVESTISSEMENT	R0001	173 504.74 €
RESERVES	1068	23 341.26 € (196 846 de reste à réaliser-173 504.74)
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	R0002	66 154.03 €

Budget lotissement

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R002 : excédent de fonctionnement de	498 494.75 €
D001 déficit d'investissement de	470 575.98 €

Budget assainissement

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R002 : excédent de fonctionnement de	16 126.80 €
R001 excédent d'investissement de	24 042.64 €

VOTE : POUR à l'UNANIMITE pour les affectations de résultats.

4- Débat d'orientations budgétaires

Programme de travaux 2016 :

- Les travaux de voirie programmés sont en attente de subventions départementales
- PLU : la révision du POS en PLU se poursuivra en 2016 pour un budget de 26 000 € subventionné en partie par la Dotation DETR
- Poursuite de l'aménagement du nouveau cimetière
- Fin des travaux du bar et du logement communal au printemps 2016

5- Travaux du bar restaurant : présentation du projet de terrasse avec devis et choix de l'entreprise

Le bail commercial avec l'exploitant sera signé fin février. Après présentation du plan pour l'aménagement de la terrasse du bar et acceptation de celui-ci, le conseil municipal lors du prochain conseil choisira l'entreprise qui réalisera les travaux - Programme opérationnel de 10 000 € HT.

6- Nouvelle présentation et débat sur le PADD - projet d'aménagement et développement durable

Débat relatif au PADD en application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme

Monsieur le maire rappelle qu'un précédent débat avait eu lieu en date du 12 novembre 2015, et que le PADD avait été présenté le 20 octobre 2015 aux personnes publiques associées ; il n'avait reçu aucune opposition tant sur le fond que sur la forme.

Il rajoute : Le cadre réglementaire issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 instaure le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) comme élément central du PLU.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il définit aussi les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune ; il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD détermine l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.

Ce nouveau débat intervient suite aux modifications apportées au code de l'urbanisme et à un changement d'option du zonage. Les orientations générales n'ont pas été modifiées ; seuls la référence de l'article du code de l'urbanisme écrite page 2 et le schéma général ont été modifiés.

Chaque membre du conseil municipal a pu librement, avant le débat, prendre connaissance du PADD, lequel est joint à la présente.

Monsieur le maire présente le PADD, lequel est construit autour de quatre orientations générales :

- Orientation I - Protéger les milieux naturels, agricoles et forestiers, et tenir compte des espaces et éléments à forte sensibilité écologique et/ou paysagère, et des milieux à risque.
- Orientation II - Diversifier l'offre d'habitat, favoriser l'insertion paysagère du bâti et améliorer le cadre de vie des habitants.
- Orientation III - Organiser un développement urbain cohérent et développer l'offre touristique.
- Orientation IV - Asseoir une gestion économe de l'espace et promouvoir les principes du développement durable.

Le débat qui s'ensuit a permis de confirmer l'adhésion du conseil municipal au PADD ; aucune remarque n'a été formulée.

Les points discutés ne remettent pas en cause les orientations générales du PADD.

Le conseil municipal, après exposé et débat,
Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7- Renouvellement des baux

Location de 3 terrains communaux

- pour entretien à Messieurs. RIBEIL, PAINEAU pour un loyer annuel de 16 € par an
- pour un droit de passage en forêt communale à MOREL Vincent à Goulot pour un coût de 1.50 € par an

Le conseil municipal accepte le renouvellement des baux par 12 VOIX POUR (le maire ne votant pas n'ayant pas assisté aux débats)

8- Soutien financier au festival de la Fontaine de la bibliothèque municipale

Festival organisé en avril avec un spectacle pour tous les enfants du RPI. Ce spectacle est en concordance avec le projet pédagogique de l'école.

La commune accepte de participer pour 350€, l'école pour 375€ et l'APE pour 145€.

VOTE 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

9- SYDED : transfert des certificats d'économies d'énergie

Le conseil municipal accepte le transfert des certificats d'énergie pour les travaux du lotissement Tranche 2.

10-Droit de préemption urbain

Le conseil municipal renonce à l'exercice de droit de préemption urbain pour les parcelles AD 68 et 69 et pour les parcelles AD 224 et AD 253 situées Grande Rue

11-Questions diverses.

- ❖ La maison Heilliette située Route de la Saline a fait l'objet d'un péril imminent. Les propriétaires sont à ce jour décédés et la maison menace de s'écrouler. Des travaux d'office vont être entrepris rapidement.
- ❖ Le conseil municipal devra fixer le prix du loyer pour l'appartement de type F3 au dessus du café restaurant. Décision reportée au prochain conseil
- ❖ Proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection du clocher classé depuis 1999, en tenant compte du vieux village et en autorisant une zone plus moderne
- ❖ CAGB: la commission départementale de coopération intercommunale s'est positionnée pour le rattachement de Byans à la CAGB pour le 1er janvier 2017. Byans est désormais conviée à toutes les réunions de préparation pour les prises de compétences tels les ordures ménagères, l'eau, l'assainissement. Décision finale le 31 mars.
- ❖ Marché de producteurs prévu le 22 avril : prévoir l'interdiction de circulation pour la Grande Rue et relancer les producteurs. Les emplacements seront offerts aux exposants
- ❖ Fête de la musique le 25 juin au Foyer Cinéma.
- ❖ 14 juillet : la BASOL souhaite organiser la fête du village le week-end du 9 et 10 juillet avec les feux d'artifice offerts par la commune
- ❖ Nouvelle association " Un pied dehors " sur le développement de la nature et la découverte de la faune/flore du ruisseau
- ❖ Etat civil 2015 : 3 décès - 1 mariage et 3 naissances
- ❖ 2 essaims sont achetés à un apiculteur qui prenait sa retraite

Prochain conseil le 17 MARS 2016

Fin de la séance à 0h15.